



Administration du Nirsévimab

Campagne 2025-2026 (septembre 2025)

Préparation à la campagne : stratégies de formation en contexte limité du PDRH

Le **Nirsévimab (Beyfortus)** est un agent immunisant (immunomodulateur) ciblant le virus respiratoire syncytial (VRS), principal responsable des infections respiratoires chez les jeunes enfants.

La **campagne Nirsévimab 2025-2026**, annoncée officiellement par les instances ministérielles, débutera le **25 septembre 2025** pour les plus vulnérables et ouverte à toutes les clientèles admissibles à partir du 30 septembre 2025.

Afin de bien préparer les équipes de soins à l'administration de ce produit, une **mise à jour des connaissances et des compétences** est nécessaire.

Par ailleurs, étant donné la **capacité très limitée du PDRH**, voici les **stratégies proposées** pour assurer la formation des infirmières qui administreront le Nirsévimab cet automne. Il est également essentiel de **bien cibler les personnes à former**, selon les besoins identifiés.

IMPORTANT vous devez compléter le tableau des personnes à former d'ici le 11 septembre 2025 (pour les secteurs CLSC et obstétrique). Cela nous permettra de suivre étroitement les places disponibles au PDRH.

Par la suite, entre le 12 et le 15 septembre 2025, des communications seront transmises pour confirmer les formations et codes PDRH pour votre personnel.

Infirmière qui a déjà suivi la formation complète et qui a administré le Nirsévimab

- Faire sa mise à jour de façon autonome, sur **son temps de travail régulier**, via le site internet du CISSS du Bas-Saint-Laurent :
 - <https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/zone-professionnelle/vaccination-immunisation/nirsevimab-beyfortus>
 - Possibilité de refaire la formation ENA #16506, MAIS il sera très important qu'elle coche : **pour intérêt et développement personnel – car sera HORS PDRH**

Auto-inscription (Étudiant)

Aucune clé d'inscription requise.

Est-ce que vous devez suivre cette formation : Avec l'autorisation de votre employeur Veuillez-vous référer à votre supérieur immédiat pour en savoir plus sur les modalités de rémunération, le cas échéant. Pour votre intérêt/développement personnel

Infirmière qui n'a jamais suivi la formation, ni administré le Nirsévimab, mais qui possède les connaissances de base en immunisation

- L'employé pourra faire la formation ENA#16506 (**1h15 autorisée au PDRH**)
Inscrire alors : **Avec autorisation de votre employeur**

Auto-inscription (Étudiant)

Aucune clé d'inscription requise.

Est-ce que vous devez suivre cette formation : Avec l'autorisation de votre employeur Veuillez-vous référer à votre supérieur immédiat pour en savoir plus sur les modalités de rémunération, le cas échéant. Pour votre intérêt/développement personnel

Infirmière qui n'a jamais suivi la formation, ni administré le Nirsévimab et qui n'a pas de connaissance en immunisation

- Effectuer le parcours formatif complet :
ENA #16504 (1h30) + ENA 16506 (1h15) (**2h45 autorisées au PDRH**).
Inscrire: **Avec autorisation de votre employeur.**

▼ Auto-inscription (Étudiant)

Aucune clé d'inscription requise.

Est-ce que vous devez suivre cette formation: Avec l'autorisation de votre employeur Veuillez-vous référer à votre supérieur immédiat pour en savoir plus sur les modalités de rémunération, le cas échéant. Pour votre intérêt/développement personnel

Questions?

Afin de faciliter la trajectoire de communication, pour toutes questions (incluant d'ordre clinique), vous adressez à la même adresse courriel : vacc.cov.adm.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca en mentionnant l'objet *Nirsévimab*.

De plus, les conseillères en soins infirmiers des installations seront disponibles pour soutenir les équipes cliniques au besoin.